

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

62 - Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice 15
• présents 15
• votants 15
• absents 0
• exclus 0

De la commune de FILLIEVRES

Séance du 20 mars 2026 à 19 heures 00

Date de convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

16 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n° 3/2026.
Détermination du nombre
d'adjoints.

M. DOURLENS Jim

Étaient présents :

Dourlens J, Merchez P, Wissart F, Aoumat F, Gabant M, Dourlens L, Kolano N, Douay R, Merchez J, Delmotte L, Mesnard A, Huret V, Delforge S, Capendu G, Lecoustre Q.

Secrétaire de séance :

M. MESNARD Arnaud

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE
MONTREUIL SUR MER le 24 mars 2026.

Publié ou notifié le 24 mars 2026.

Fait à FILLIEVRES, le 24 mars 2026

Le Maire

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 062-216203356-20260320-3_2026FILLIEV-DE

